

Les revenus de la pêche artisanale dans la province de Dakhla (Sud du Maroc)

Par : **M.RAKI (1)**, **ZOUIRI (2)**, **A.BELKIIAOUAD (3)**

(1) Professeur à l'AV, Rabat

(2) Economiste à l'INRH, Casablanca

(3) Biologiste à l'INRH, Casablanca

Résumé

L'activité de la pêche artisanale dans la région de Dakhla, (Sud du Maroc) revêt un aspect particulier par rapport à d'autres régions du Maroc. Cette activité est basée sur une dizaine de sites abritant quelques 1500 barques.

La flottille utilise différents engins de pêche. Une étude typologique montre qu'il y a deux principaux groupes de pêcheurs. Le premier groupe vise plusieurs espèces, utilise des engins coûteux et effectue un grand nombre de sorties. Les pêcheurs constituant le second groupe ciblent une seule espèce (le poulpe), utilisent deux engins (le pot et la turlutte) et se déplacent fréquemment d'un site à l'autre.

L'activité artisanale dans la région de Dakhla est très attirante. Les revenus des pêcheurs sont dans l'ensemble satisfaisants. Ils profitent essentiellement aux propriétaires (des barques, des moteurs et des engins de pêche), aux patrons pêcheurs et aux mareyeurs.

Introduction

Le sujet porte sur une pêche artisanale d'un type particulier : elle opère dans la même zone que la flotte hauturière, à savoir la zone située autour de Dakhla (21°20' N et 24° 50'), l'une des régions les plus riches en céphalopodes dans le monde (voir carte).

Cette pêcherie, contrairement aux autres pêcheries artisanales procure des revenus relativement élevés aux simples marins pêcheurs. De ce fait, elle attire une population, venant de toutes les régions du Maroc à la recherche d'un emploi. En 1995, le nombre de barques ayant opéré dans la région peut être estimé à 1550 assurant l'emploi à 5300 marins. Ces marins sont servis par un millier de cuisiniers et quelques 300 hisseurs de barques. L'activité dans les sites assure aussi des emplois à d'autres personnes (ramendeurs, commissionnaires, "comptables", chauffeurs de camionnettes et tracteurs, gardiens de magasins, épiciers...). Ainsi la pêche artisanale occupe 7000 personnes environ dans cette région et fait vivre une population estimée à 35000 individus. Les débarquements de cette pêcherie, estimés entre 3000 et 6000 tonnes, représentent 3 à 5% des volumes déclarés par la flotte hauturière.

Les pêcheurs installés dans ces sites, vivent dans des habitats précaires séparés de leurs familles. Chaque patron pêcheur possède une hutte qui sert à la fois de logement pour l'équipage et de magasin de stockage pour le matériel. Dans ces sites vivent également les hisseurs de barques et les employés des mareyeurs.

Avant de présenter les résultats de notre étude sur les revenus procurés par cette pêcherie, il est intéressant d'analyser les activités des pêcheurs qui opèrent dans cette région. Les enquêtes effectuées au cours de l'année 1995 ont révélé l'existence de deux types de pêcheurs ceux qui sont originaires des villes côtières et ceux qui

viennent de l'intérieur du Maroc. Cette typologie sera présentée dans une première partie, la seconde sera consacrée à l'étude des revenus.

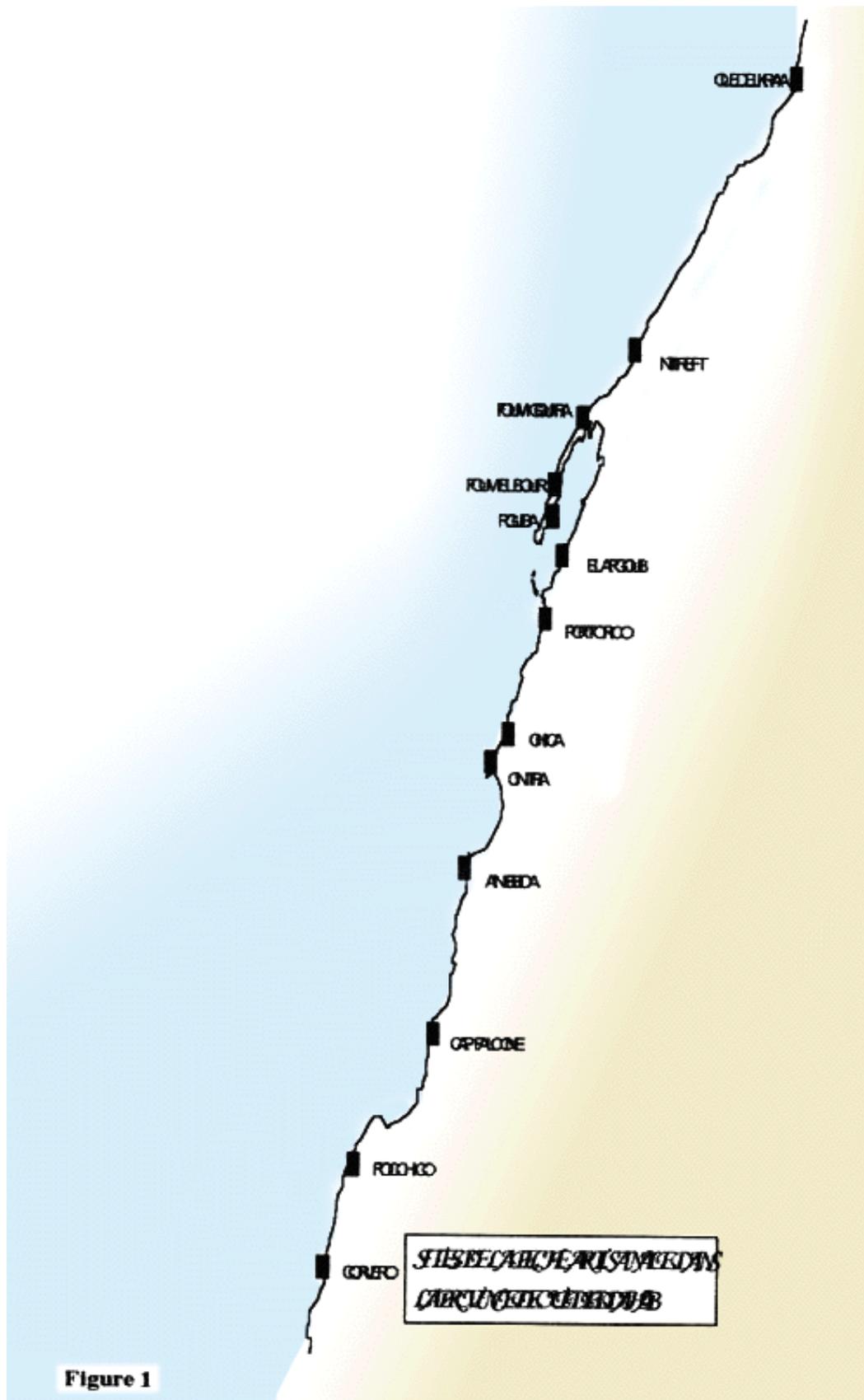


Figure 1

I. Présentation de la typologie des pêcheurs

La plupart des pêcheurs sont extérieurs à la région de Dakhla. Cependant, ils se regroupent suivant leurs affinités régionales. Ceux qui viennent des villes côtières s'installent généralement au sud de Dakhla. Les autres sont situés au nord de cette ville. Ils sont plus mobiles que les premiers et se déplacent le long de la côte à la recherche de sites où le poulpe est plus abondant (voir tableau 1).

Tableau 1: Mouvement des barques durant l'année 1995.

Nombre de mouvements	Néant	1 fois	2 fois	3 fois	4 fois
Au sud de Dakhla	33	5	2	1	1
Au nord de Dakhla	7	7	13	4	5

Les pêcheurs originaires des zones côtières sont des pêcheurs de métier. Ils visent plusieurs espèces, utilisent des engins coûteux et effectuent un grand nombre de sorties.

A l'opposé, les pêcheurs provenant de l'intérieur du pays sont nouveaux dans le métier, ciblent principalement une seule espèce (le poulpe) utilisent des engins qui nécessitent peu d'effort d'apprentissage et se déplacent fréquemment d'un site à l'autre à la recherche des zones de pêche plus riches en céphalopodes.

Chacun de ces deux groupes se subdivise en deux catégories de pêcheurs. Ainsi, le premier est constitué de pêcheurs utilisant uniquement le filet (filet maillant, trémail, filet à courbine...) et combinent plusieurs engins (filets, ligne à main, palangre, pot, turlutte...) selon les espèces visées.

Dans le deuxième groupe on distingue une première catégorie de pêcheurs qui ne pratiquent que la technique du poulpier, et une deuxième catégorie qui combine le pot et la turlutte. Ces engins exigent peu d'habileté et sont exposés à des risques de perte importants. Les pêcheurs artisans accusent les bateaux hauturiers de détruire sur leurs passages les pots étalés sur les fonds chalutables.

Tableau 2: Effort de pêche par type de pêcheurs (1995)

Types de pêche	Groupe 1 : pêcheurs originaires de la côte		Groupe 2 : pêcheurs d'autres régions	
	Filets et engins divers	Filet	Pot	Pot et turlutte
Nombre de barques	18	10	11	20
Effort en mois	10	10	8	9
Effort en jours	218	233	159	183

II. Revenus de la pêche

Il est à signaler que l'année 1995, année du déroulement de notre enquête, a été marquée par l'absence pendant 7 mois de la flotte de l'Union Européenne dans les eaux territoriales marocaines. Cette situation a permis aux pêcheurs marocains de réaliser des captures exceptionnelles. Il en a été ainsi pour les pêcheurs de Dakhla. De ce fait, les résultats de nos enquêtes ne peuvent pas être considérés comme ceux d'une "année normale".

Selon le tableau 3, il apparaît que les pêcheurs qui réalisent le chiffre d'affaire et le résultat d'exploitation les plus élevés sont ceux qui appartiennent au premier groupe combinant l'usage des filets, des pots, des turlottes et autres engins. Le revenu annuel par barque est de 320 000 dirhams environ. Ces pêcheurs de métier utilisent des engins adaptés à chaque ressource.

Les pêcheurs qui obtiennent les plus mauvais résultats appartiennent paradoxalement à ce groupe. Leur effort de pêche n'est pas récompensé puisqu'ils effectuent le plus grand nombre de sorties. La source de leur inefficacité est due probablement à la structure de leurs captures : ils pêchent les espèces les moins rémunératrices et avec un seul engin le filet. Cependant le revenu moyen qu'ils réalisent se situe toujours à un niveau confortable. Il est de l'ordre de 250 000 dirhams.

Tableau 3: Revenus annuels par barque (1995)

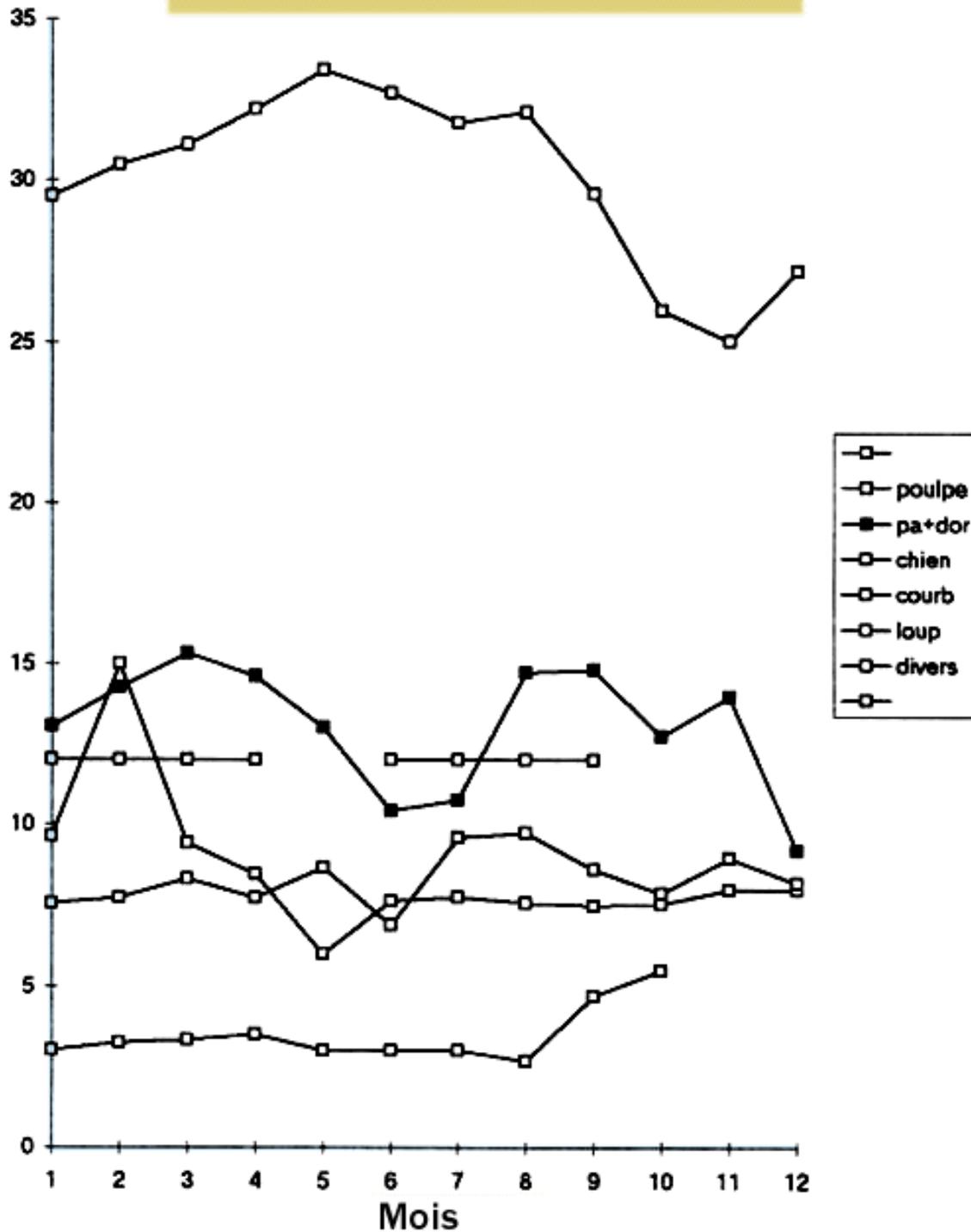
Groupes de pêcheurs	Groupe 1		Groupe 2	
	Divers engins	Filet	Pot	Pot et turlutte
Nombres de sorties	218	233	159	183
Chiffre d'affaires	418770	323211	365667	365432
Coût total	99427	72806	70226	90914
Résultat d'exploitation	319343	250405	295441	274518

Il en est de même pour les résultats obtenus par les pêcheurs du deuxième groupe (théoriquement les moins expérimentés). Ils sont cependant plus homogènes que ceux du premier groupe. Les pêcheurs qui n'utilisent que les pots sont un peu plus performants en terme de résultats d'exploitation. Par contre, en terme de chiffres d'affaires les valeurs des prises sont identiques.

Dans l'ensemble les revenus par barque sont satisfaisants pour une barque alors que les prix offerts par les mareyeurs sont relativement bas.

Contrôlé par les sociétés de mareyage, le prix du poulpe connaît une faible variation au cours de l'année; 30 à 35 Dh le Kg (voir graphique).

Fig. 1 : évolution des prix mensuels



La structure des charges d'exploitation montre que les dépenses en carburant du premier groupe de pêcheurs sont supérieures à celles du deuxième groupe (voir tableau 4). Ce phénomène s'explique par le fait qu'ils effectuent le plus grand nombre de sorties. Par contre, les pêcheurs du deuxième groupe dépensent plus en achat d'engins.

Tableau 4: Structures des dépenses par barque

Types de pêcheurs	Groupe : 1		Groupe : 2	
	Divers engins	Filet	Pot	Pot et turlutte
Effort de pêche	218	233	159	183
Coût total en Dirham (Dh)	99 427	72 806	70 226	90 914
Carburant (%)	44	46	39	40
Entretien et réparations				
* Barques (%)	2	3	1	1
*Moteur(%)	3	5	2	2
*Engins(%)	13	9	17	20
Vivres (%)	32	37	40	32
Appâts (%)	6			5

L'amortissement des équipements (barque, moteur, engins) est résumé au tableau 5.

Tableau 5 : Coûts d'Investissement

Equipements	Prix d'acquisition (Dh)	Durée de vie (Années)	Amortissement (Dh)
Barque	15000	10	1500
Moteur	15000	5	3000
Un filet	35000	2	17500
1000 pots	6000	2	3000

III. Revenu par catégorie de pêcheurs

Les modalités de partage des revenus varient suivant le mode d'appropriation des moyens de production et les engins utilisés (voir schéma). Ce système privilégie les patrons de pêche qui sont en même temps propriétaires de la barque, du moteur et des engins de pêche. Ils peuvent percevoir jusqu'à 5 parts sur un total ne dépassant pas 10 parts. Ils peuvent prélever ainsi jusqu'à la moitié du résultat d'exploitation de la barque. Le patron de pêche est propriétaire dans 45 % des cas observés. Il est en association avec un mareyeur dans 7 % des cas et avec d'autres personnes dans 18 % des cas (voir tableau 6). Au total, il est propriétaire ou associé dans 70 % des cas. Les 30 % de barques restantes sont répartis de la manière suivante : 4 % appartiennent à des mareyeurs et 26 % à d'autres personnes (fonctionnaires surtout).

Tableau 6: Mode d'appropriation des barques

Barques appartenant à une personne	Nombre de cas	
	Nombre	En %
Cas où le patron est propriétaire	42	45
Cas où le mareyeur est propriétaire	4	4
Autres propriétaires	24	26

Barques en copropriété	Nombre de cas	
	Nombre	En %
Association patron-mareyeur	7	7
Association patron-autres personnes	17	18
Total	94	100

Quelque soit le mode de propriété, le nombre de parts à distribuer, pour un équipage composé de trois personnes (le patron et deux marins), est de huit. Ces parts sont réparties de la manière suivante:

- engins : 2,
- barque et moteur: 2,
- 2 marins : 2,
- personnel à terre :1,
- patron : 1

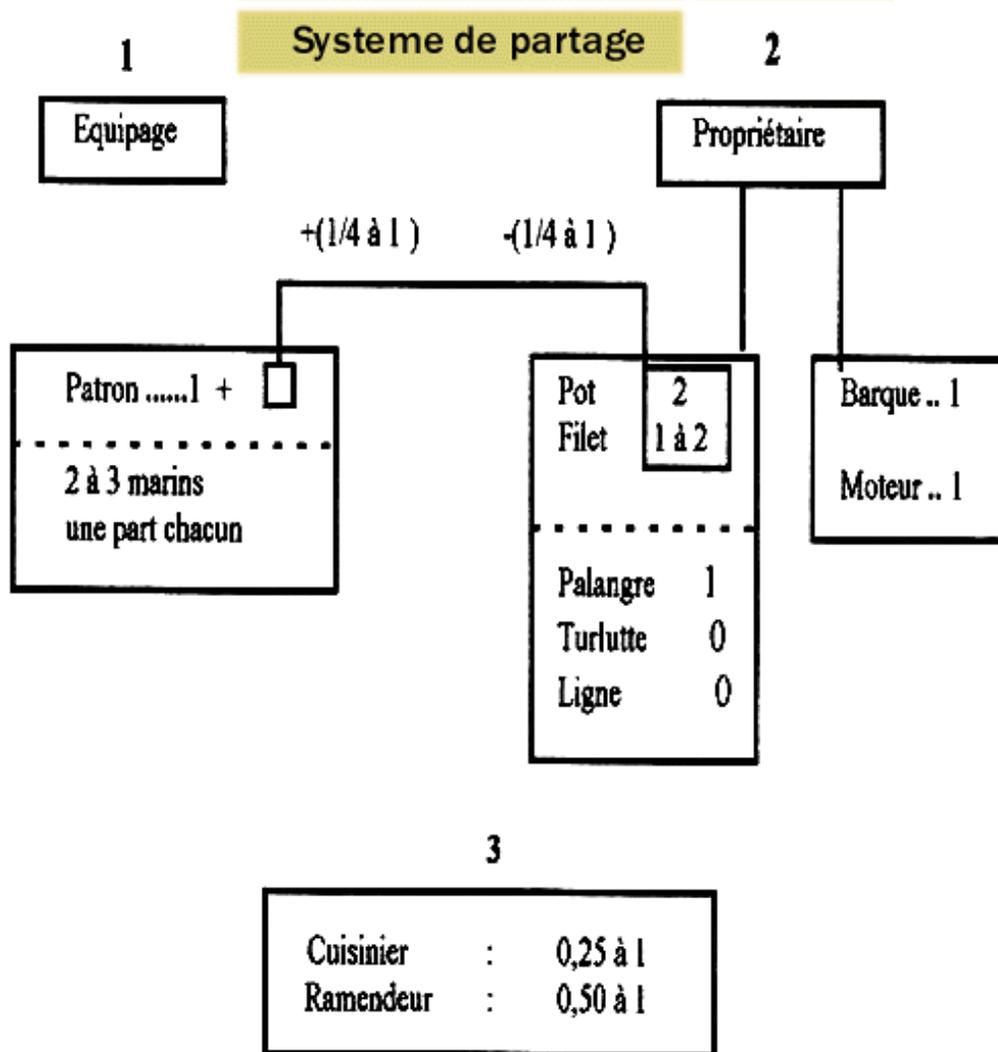
La part du patron diffère selon qu'il est propriétaire, associé ou non propriétaire. Ces différents cas de figure sont représentés dans le tableau 7.

Tableau 7: Répartition des revenus entre patron, marins et personnel à terre par type de pêche (chiffres arrondis en DH).

types de pêcheurs	Groupe: 1		Groupe : 2	
	Divers engins	Filet	Pot	Pot et turlutte
Résultat d'exploitation	320000	250000	295000	275000
Revenu du patron :				
Cas où le patron est propriétaire	175000	134250	176875	164375
Cas où le patron est associé	107500	82750	106875	99375
Cas où le patron n'est pas propriétaire	80 000	62 500	73 750	68 750
Revenu du marin pêcheur	40000	31250	36875	34375
Revenu du personnel à terre	40000	31250	36875	34375

Le revenu du patron varie entre 62 500 et 175 000 Dh par an. Ce revenu représente entre le quart et les deux tiers des revenus par barque selon le nombre de parts qu'il reçoit (2, 3 ou 5). Par contre le revenu du marin pêcheur varie entre 30 000 et 40 000 Dh.

Système de partage



Conclusion :

Les niveaux de revenus réalisés par la pêche artisanale dans la province de Dakhla sont satisfaisants. Ils profitent essentiellement aux patrons de pêche et aux mareyeurs qui achètent le poisson à bon marché. Les marins pêcheurs restent les parents pauvres de cette pêcherie.

Cette situation de prospérité relative, est à l'origine des entrées massives de pêcheurs et de capitaux dans cette activité.

A l'heure actuelle, elle suscite des rivalités de la part de la flotte hauturière marocaine. Celle-ci accuse la petite pêche de porter atteinte aux géniteurs, quoique que les études biologiques menées jusqu'à présent ne permettent pas de confirmer une telle accusation.

Des études approfondies méritent d'être menées afin d'apporter des solutions aux conflits physiques entre les deux engins utilisés dans la zone le chalut et le pot. A ces conflits physiques, s'ajouteraient d'autres conflits au niveau du marché, une fois un port sera construit dans la région.

Références :

Cunningham, S et Lamine, M. : Etude économique de la pêche artisanale marocaine. Travaux et Documents n° 76, ISPM,

Casablanca, Janvier 1993

Dème, M et Diadhiou, H.D. : Pêche des pirogues glacières à la ligne en Casamance : Aspects biologiques et socio-économiques. Documents scientifiques n° 120.

CRODT, Juillet 1990 Dakar

Maarouf M et Raki, M. : Economie de la pêche aux petits métiers (cas de Tifnit). Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II.

Rabat, Janvier 1993.

Troadec, J-P. : Introduction à l'aménagement des pêcheries : intérêt, difficultés et principales méthodes. FAO/Doc Techn.

N° 224. Rome 1982.